

SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE PERFORMANTE DES COPROPRIETES

- DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION -

AIDE A L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

COPF	≀OPRI	IETE :
------	-------	--------

ADRESSE:

CODE POSTAL:

VILLE:





FICHE DE RENSEIGNEMENTS : IDENTITE DE LA COPROPRIETE ET DU DEMANDEUR

La demande de subvention doit être adressée à l'adresse suivante : <u>aidesmarenov.coproprietes@bordeaux-metropole.fr</u>

Date de vote de la prestation en Assemblée générale :/	
Date de démarrage de la mission :/	
<u>NB</u> : Toute prestation déjà commencée au moment du dép métropolitaine.	pôt de la demande d'aide n'est pas éligible à l'aide
1. <u>La copropriété</u>	
Nom de la copropriété	
N° d'immatriculation au Registre National des Copropriétés	
Adresse de la copropriété / Code postal	
Année de construction	
Nombre de bâtiments	
Nombre total de lots	
Nombre de lots principaux	
Nombre de lots à usage d'habitation principale	
dont copropriétaires bailleurs	
dont propriétaires occupants	
Pour les copropriétés « mixtes » (avec un organisme	de logement social copropriétaire)
Nom de l'organisme de logement social	
Tantièmes des lots appartenant à l'organisme de logement social	
Nombre et tantièmes des lots principaux d'habitation appartenant à l'organisme de logement social	
Nombre et tantièmes des autres lots principaux (commerces, bureaux, etc) appartenant à l'organisme de logement social	
r	
Présence d'un arrêté touchant les parties communes (péril, insalubrité, infraction au RSD, équipements communs)	Oui / Non
Existence d'un DTG	Oui / Non - réalisé le

2. Le.a Président.e du Conseil syndical

Nom	
Adresse / Code postal	
Coordonnées téléphoniques	
E-mail	

3. Le syndic de copropriété

Nom du syndic	
n° SIRET	
Date de début et durée du mandat	
Nom du gestionnaire	
Adresse / Code postal	
Coordonnées téléphoniques	
E-mail	

Fait à,	le	Signature
---------	----	-----------

Mention relative au Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)

Les informations ici recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Bordeaux Métropole pour l'instruction et la gestion des aides à la rénovation énergétique de Bordeaux Métropole.

Ce traitement a un fondement légal : il s'agit d'une mission de service public de laquelle Bordeaux Métropole est investie. Le ou les destinataire(s) des données sont les agents habilités de la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville – Service Amélioration Durable de l'Habitat Privé, ainsi que les personnes habilitées par Bordeaux Métropole à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces informations et données seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de la finalité du traitement, après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 dénommé « Règlement Européen sur la Protection des Données » et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez de droits d'accès aux données, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes, à l'effacement (droit à l'oubli) ou à la limitation du traitement vous concernant ; ainsi que d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, et du droit à communiquer des instructions sur le sort de ces données en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à [Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville – Service Amélioration Durable de l'Habitat Privé – Esplanade Charles-de-Gaulle-33045 Bordeaux cedex - coproreno@bordeaux-metropole.fr

Vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL.

PIECES A FOURNIR - DOSSIER AMO

1. Pour l'attribution de la subvention

Le syndicat de copropriétaires (ou son mandataire) devra fournir :

- √ la fiche de renseignements ci-dessus complétée,
- ✓ une attestation d'inscription à CoachCopro ® (contact ALEC : 05 56 00 60 27)
- ✓ une attestation d'immatriculation au registre national d'immatriculation des copropriétés et de la dernière mise à jour annuelle des données,
- ✓ une attestation relative à l'occupation de la copropriété (cf. annexe 1)
- ✓ le rapport de diagnostic technique global incluant audits et scénarios de rénovation énergétique conformément au Règlement d'intervention de Ma Rénov Bordeaux Métropole,
- ✓ le procès-verbal de l'assemblée générale attestant de la décision de vote de l'AMO dans son intégralité (conception-réalisation),
- ✓ l'offre technique et le devis ou contrat du prestataire signés par le syndic de copropriété,
- ✓ le plan de financement prévisionnel de la mission, signé par le syndic de la copropriété (cf. annexe 3) et incluant les autres financeurs, le cas échéant,
- ✓ RIB du compte séparé au nom du Syndicat des copropriétaires

Seuls les dossiers complets seront examinés au fur et à mesure de leur dépôt par le comité d'instruction des aides.

La décision d'attribution de l'aide métropolitaine sera notifiée par courrier, après instruction du dossier complet.

<u>NB</u>: Toute prestation déjà commencée au moment du dépôt de la demande d'aide n'est pas éligible à l'aide métropolitaine.

2. Pour le paiement de la subvention

L'aide métropolitaine à l'assistance à maîtrise d'ouvrage sera versée intégralement, à l'issue de la prestation, sur présentation :

- ✓ Contrat d'AMO signé
- ✓ plan de financement définitif de la prestation, signé par syndic de copropriété (cf. annexe 4)
- ✓ Factures
- ✓ RIB du compte séparé au nom du SDC



INFORMATION SUR L'OCCUPATION DE LA COPROPRIETE

Préambule / Rappel

Signature

Les syndicats des copropriétaires peuvent bénéficier des aides de l'Anah et / ou de Bordeaux Métropole lorsque les travaux concernent une copropriété composée d'un ou plusieurs immeubles affectés de manière prépondérante à usage d'habitation principale c'est-à-dire comportant au moins 75 % des lots d'habitation principale ou, à défaut, 75% des tantièmes dédiés à l'habitation principale (ce seuil étant ramené à 65 % pour les copropriétés de vingt lots d'habitation ou moins).

On considère le nombre de lots d'habitation principale (1) par rapport au nombre de lots principaux (2).	
	ent : les logements occupés ou loués, à titre de résidence onsidérés comme lots d'habitation principale les locaux c ion touristique, les bureaux.	
(2) Les lots principaux recouvrent tous les logemer sont pas des lots principaux et n'entrent pas dar	nts et locaux commerciaux et bureaux. Les caves, parking ns le calcul.	js ou greniers ne
	ropriétéj'atteste qu'à la date ont nous disposons nous portent à considérer les données	
Nombre de bâtiments		
Nombre total de lots		
Nombres de lots principaux		
Tantièmes des lots principaux		
Nombre de lots dédiés à l'habitation principale (<u>hors</u> résidence secondaire et meublés de tourisme, locaux commerciaux et bureaux)		
Tantièmes des lots d'habitation principale		
Ainsi la copropriété semble correspondre aux critères attendus. Nous informerons sans délai les services d'instruction si des informations contradictoires manifestes étaient portées à la connaissance du syndic.		
Fait à Le		

Annexe 1 : Attestation d'occupation de la copropriété (Copropriété où la subvention ne concerne pas tous les bâtiments)

Bâtiment 1	
Nombre total de lots	
Nombres de lots principaux	
Tantièmes des lots principaux	
Nombre de lots dédiés à l'habitation principale (<u>hors</u> résidence secondaire et meublés de tourisme, locaux commerciaux et bureaux)	
Tantièmes des lots d'habitation principale	
Bâtiment 2	
Nombre total de lots	
Nombres de lots principaux	
Tantièmes des lots principaux	
Nombre de lots dédiés à l'habitation principale (hors résidence secondaire et meublés de tourisme, locaux commerciaux et bureaux)	
Tantièmes des lots d'habitation principale	
Bâtiment	
Nombre total de lots	
Nombres de lots principaux	
Tantièmes des lots principaux	
Nombre de lots dédiés à l'habitation principale (hors résidence secondaire et meublés de tourisme, locaux commerciaux et bureaux)	
Tantièmes des lots d'habitation principale	

Madame, Monsieur,

Le syndic de la copropriété

Nom du signataire, signature et cachet



Plan de financement prévisionnel Assistance à Maitrise d'Ouvrage

En qualité de syndi	ic de la résidence
Située à l'adresse	suivante (adresse, CP, Ville)
Je vous remercie d	le trouver ci-dessous le plan de financement prévisionnel pour la réalisation d'une prestation AMO
	Coût mission AMO en € HT :
	TVA 20% :
	Coût mission AMO en € TTC :
	Aide Bordeaux Métropole en € :
	Aide autres financeurs en € - Etat - Région Nouvelle Aquitaine
	Reste à charge copropriété en € :
•	
Fait à:	Le:

N° SIRET du Syndic :



Plan de financement définitif

Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Madame, Monsieu	ır,
En qualité de synd	ic de la résidence
Située à l'adresse	suivante (adresse, CP, Ville)
Je sollicite le verse	ement de la subvention d'un montant de€
Je vous remercie o	de trouver ci-dessous le plan de financement définitif pour la réalisation d'une prestation AMO
	Coût mission AMO en € HT :
	TVA 20% :
	Coût mission AMO en € TTC :
	Aide Bordeaux Métropole en € :
	Aide autres financeurs en € - Etat - Région Nouvelle Aquitaine - Commune
	Reste à charge copropriété en € :
Fait à:	Le:
<u>Le syndic de la</u> Nom du signata	copropriété ire, signature et cachet